

Berne, le 15 décembre 2025

## 3<sup>e</sup> semaine session d'hiver 2025 : recommandations de pro-salute.ch concernant les objets de politique de santé du Conseil des États

Date	Numéro	Objet	Recommandation	Développement
16.12.25	<a href="#">25.4263</a>	Mo. Germann. Impôt fédéral direct. Déduction totale des primes d'assurance-maladie	<b>Rejet</b>	L'impôt fédéral direct prévoit, comme on le sait, un abattement relativement élevé. Une possibilité de déduction ne serait donc d'aucune utilité pour les personnes et les familles qui gagnent peu, mais qui sont les plus touchées par les augmentations de primes par rapport à leur budget familial. Comme la Suisse applique un système de primes par tête, les personnes fortunées paieraient paradoxalement nettement moins pour leurs primes que celles qui se situent juste au-dessus du seuil donnant droit à une réduction des primes. La mesure creuserait donc les écarts sociaux.
17.12.25	<a href="#">25.063</a>	OCF. Programme d'allègement budgétaire 2027 de la Confédération	<b>Renonciation à la mesure 22</b>	La mesure 22 du programme d'allègement budgétaire s'intitule « Mesures dans le domaine propre ». Les coupes prévues sous ce titre, qui ont été avancées à 2025, ont déjà des répercussions graves dans le domaine des soins de santé. Des programmes entiers ont dû être supprimés : égalité des chances en matière de santé, prévention dans les soins de santé. Les nouvelles réductions de dépenses proposées mettent par exemple en péril la recherche sectorielle, qui revêt une grande importance pour les soins de santé. Elles compromettent également des projets de numérisation qui, dans l'intérêt des assurés et des prestataires, ne doivent pas être retardés, notamment DigiSanté.
17.12.25	<a href="#">25.063</a>	OCF. Programme d'allègement budgétaire 2027 de la Confédération	<b>Renonciation à la mesure 38</b>	La mesure 38 du programme d'allègement budgétaire prévoit la suppression des contributions à la formation dans le domaine de l'aide aux victimes. Il s'agit d'un montant annuel de 300 000 francs suisses. pro-salute.ch vous demande de renoncer à cette mesure.

pro-salute Suisse, la voix des payeurs et payeuses de primes, des consommateurs et des consommatrices, des patients et des patientes, vous remercie d'avoir pris en considération ces recommandations !

pro-salute.ch, la voix des payeurs et payeuses de primes, des consommateurs et des consommatrices, des patients et des patientes